

Fact Sheet Feuille de renseignements



Ministry of
Consumer and
Business Services

Ministère des Services
aux consommateurs
et aux entreprises



« L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ »

Conseils à l'intention des consommateurs : Sécurité dans la manipulation de l'essence et du gaz propane

Vous pouvez lancer l'été en mettant le bateau de plaisance à l'eau. Ou en préparant le barbecue. Ou simplement en révisant la tondeuse à gazon afin qu'elle soit prête. Quelle que soit votre façon de vous préparer pour la saison des plaisirs, le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises vous offre des conseils pour vous aider à passer l'été en sécurité lorsque vous manipulez de l'essence ou du gaz propane.

Manipulez l'essence en toute sécurité

1. L'essence ne doit être transportée que dans un contenant certifié par une agence comme la CSA International ou le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC). Le contenant ne doit jamais être rempli jusqu'au bord parce que l'essence prend de l'expansion à la chaleur et qu'elle peut déborder.
2. En rentrant de la station-service, mettez le contenant dans le coffre arrière de la voiture et laissez le haillon ouvert d'au moins 10 cm (quatre pouces) pour assurer une bonne aération.
3. L'essence doit être entreposée de façon sécuritaire - à l'abri des rayons du soleil et de toute source d'étincelles et hors de la portée des enfants.
4. Quand vous utilisez une tondeuse à gazon ou tout autre outil à moteur à essence, laissez-la toujours refroidir complètement (environ 10 minutes pour une tondeuse conventionnelle) avant d'en remplir le réservoir.
5. L'essence ne doit servir que de carburant. Elle est beaucoup trop dangereuse pour servir de solvant détachant.

Faire le plein d'un bateau

Les huit étapes simples qui suivent contribuent à éliminer les explosions souvent provoquées par le capitaine qui oublie de s'assurer que les vapeurs d'essence ont pu s'échapper du fond de cale.

1. Amarrez solidement le bateau au quai.
2. Coupez le contact du moteur, n'utilisez pas d'interrupteur électrique et assurez-vous que tous les passagers sont débarqués.
3. Éteindre toutes les flammes nues et interdisez que l'on fume à moins de trois mètres du bateau ou des pompes; ayez toujours un extincteur d'incendie à portée de la main sur le quai de ravitaillement.
4. Pour les bateaux de croisière, les hors-bord à « cabine du capitaine » et les voiliers, fermez toutes les portes et les écoutilles.
5. Mettez les réservoirs portatifs sur le quai - ne les remplissez jamais à bord.
6. Pour remplir le réservoir, maintenez le pistolet fermement contre le tuyau de remplissage et utilisez un câble de mise à la terre, si c'est possible, afin de prévenir toute accumulation

- d'électricité statique. Ne faites jamais déborder le réservoir.
7. Essuyez tout déversement puis lancez le ventilateur de cale, si vous en avez un, pendant au moins cinq minutes. Pour les embarcations non pontées à moteur couvert, ouvrez les écoutes pour bien aérer.
 8. Assurez-vous qu'il n'y a aucune odeur d'essence avant de lancer le moteur.

« L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ »

Conseils à l'intention des consommateurs : Sécurité dans la manipulation de l'essence et du gaz propane



Barbecue au propane

Vérifiez qu'il n'y a pas de fuite et nettoyez soigneusement votre barbecue avant de l'utiliser la première fois de la saison.

1. Fermez les boutons de commande du barbecue.
2. Placez-le dans un endroit extérieur bien aéré avant de brancher l'alimentation en gaz.
3. Branchez l'alimentation en gaz au barbecue et vérifiez qu'il n'y a aucune fuite à tous les branchements.
4. N'UTILISEZ PAS d'allumettes, de briquet ou de flamme pour détecter une fuite.
5. Les boutons de commande étant en position fermée, ouvrez lentement la soupape d'alimentation de la bonbonne de gaz, appliquez à l'aide d'un petit pinceau, une solution moitié-moitié de savon et d'eau à tous les branchements : les bulles qui se forment indiquent qu'il y a fuite. Colmatez toutes les fuites avant d'allumer le barbecue. Si vous trouvez une fuite, fermez la valve de la bonbonne et resserrez le branchement défectueux. Vérifiez encore une fois son étanchéité. Si vous ne pouvez colmater la fuite en resserrant le branchement, fermez la valve de la bonbonne de gaz, débranchez-la et communiquez avec un agent de réparation d'appareils ménagers autorisé par la CNTS (TSSA).
6. Vérifiez qu'il n'y a pas d'araignée. Les araignées et d'autres insectes font parfois leur nid dans les tubes de venturi qui alimentent les brûleurs de votre barbecue.
7. Les toiles d'araignée et les nids d'insecte peuvent boucher ces tubes et provoquer un incendie.
8. Suivez les instructions d'installation du fabricant de votre barbecue sur la façon d'enlever, de nettoyer et de réinstaller les tubes de venturi des brûleurs.
9. Vérifiez à l'intérieur du barbecue et nettoyez toutes les obstructions et remplacez tout joint torique (petite rondelle d'étanchéité en caoutchouc située au branchement du régulateur et de la soupape de la bonbonne de propane) manquant ou usé.
10. Vérifiez la date sur la bonbonne de gaz propane. Rappelez-vous que toute bonbonne de gaz propane de plus de 10 ans doit être inspectée et re-certifiée par un distributeur autorisé. Remettez toute bonbonne endommagée à votre fournisseur.
11. Remplacez les parties usées ou rouillées. Votre barbecue doit être exempt de poussière, de rouille et de saleté; si les brûleurs sont vieux ou rouillés, vous devez les remplacer.

Matériel de camping au propane

Si vous prévoyez séjourner bientôt dans un chalet, une maison mobile ou une autocaravane, certains conseils du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario peuvent vous aider à passer un été en toute sécurité.

Les appareils au propane portatifs, comme les poêles, les chaufferettes et les lanternes de camping, peuvent rendre la vie de chalet beaucoup plus confortable. Mais il faut les utiliser prudemment parce qu'il y a des possibilités d'empoisonnement au monoxyde de carbone. Tant que l'appareil fonctionne convenablement et qu'il y a suffisamment d'oxygène, il n'y a aucun danger.

Soyez à l'écoute des symptômes de l'empoisonnement au monoxyde de carbone comme la fatigue, la nausée, les maux de tête et les étourdissements. L'exposition à un niveau élevé de monoxyde de carbone peut provoquer des blessures graves ou la mort.

« L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ »

Conseils à l'intention des consommateurs : Sécurité dans la manipulation de l'essence et du gaz propane



Suivez les règles simples qui suivent et restez en sécurité.

1. **Assurez-vous que l'outil répond au besoin.** Il est dangereux d'utiliser un appareil à une autre fin que celle à laquelle le fabricant l'a destinée. Assurez-vous aussi que la taille et la puissance de l'appareil conviennent à la quantité d'air en circulation. De façon empirique, une ouverture d'un pouce carré (environ 2,5 centimètres) est nécessaire pour chaque 1 000 BTU (British Thermal Unit) de puissance. Les chaufferettes de tente ne doivent être utilisées qu'en présence d'une circulation d'air frais parce que les tissus utilisés dans la fabrication des tentes modernes sont si étanches qu'ils empêchent l'entrée d'air suffisante une fois le rabat fermé.
2. **Lisez soigneusement l'étiquette du fabricant.** Et relisez les directives de service et d'utilisation avant de vous servir des appareils. Même si vous avez utilisé le poêle de camping 50 fois, assurez-vous de savoir exactement à quelle fin il a été conçu et comment l'utiliser.
3. **Inspectez le matériel de camping utilisé et nettoyez-le soigneusement.** Assurez-vous qu'aucune poussière, qu'aucun insecte ou débris n'obstruent les orifices du brûleur. Entretenez votre matériel selon les directives du fabricant.
4. **Protégez-vous des risques d'incendie.** Les poêles au naphta (connu aussi sous le nom de combustible de camping), au kérosène et les barbecues au propane sont conçus pour être utilisés exclusivement à l'extérieur.
5. **Installez le matériel dans un endroit sûr.** Assurez-vous qu'ils ne verseront pas et tenez les à l'écart des combustibles et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Pour obtenir plus d'information sur la façon de passer l'été en sécurité, communiquez avec :

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises au (416) 326-8800 à Toronto ou sans frais au 1-800-889-9768, ou visitez notre site Web à l'adresse www.gov.on.ca

La Technical Standards and Safety Authority (TSSA) (Commission des normes techniques et de la sécurité) au (416) 325-2000 à Toronto ou sans frais au 1-877-682-SSA (8772), visitez leur site Web à l'adresse www.public-safety-first.com pour tout connaître sur l'utilisation sécuritaire d'un barbecue ou visitez le site www.tssa.org.

Le 16 mai 2002